



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

**CONVENTION OPERATIONNELLE D' ACTIONS FONCIERES ENTRE LA
COMMUNE D'HENNEBONT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
BRETAGNE, SECTEUR DE L'ANCIEN HOPITAL : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE
2020**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Marie-Françoise CÉREZ, Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.09.022

**CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTIONS FONCIERES ENTRE LA COMMUNE
D'HENNEBONT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE, SECTEUR DE
L'ANCIEN HOPITAL : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2020**
Rapporteur : Yves GUYOT

Le 16 juillet 2013, Lorient Agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières afin de formaliser la demande d'intervention de la Communauté d'Agglomération auprès de l'EPF, en vue de la réalisation d'une opération de renouvellement urbain mixte à dominante d'habitat sur le territoire de la Commune d'Hennebont.

Aux termes de cette convention opérationnelle, la Collectivité a sollicité l'EPF pour l'acquisition d'un ancien hôpital. Par avenant n°1 en date du 12 janvier 2017, la Commune d'Hennebont est intervenue à la convention opérationnelle, a été désignée comme porteur de projet et le montant global d'intervention de l'EPF a été mis en cohérence. L'EPF a depuis procédé à l'acquisition et à la déconstruction d'une partie des bâtiments. L'engagement financier global de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ne pourra dépasser 1 400 000 euros HT.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le stock global porté par l'EPF Bretagne pour 1 332 263.53 € HT au 31/12/2020. Le détail des activités de l'organisme est joint en annexe.

Vu l'article L 2021-29 et les suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 30 août 2021,

Vu l'information donnée à la Commission « Ressources » en date du 13 septembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **PREND** acte de cette information.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr